

Genève, le 12 avril 2012

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département de l'intérieur et de la mobilité et des Transports publics genevois

La ligne 32 reprend du service le 16 avril

Lundi 16 avril, les usagers des Transports publics genevois (TPG) pourront à nouveau profiter de la ligne 32. Sur proposition du Conseil administratif de la Ville de Genève, la cellule d'accompagnement* a travaillé à permettre le rétablissement de cette ligne grâce à la décision du Conseil municipal de débloquer les moyens nécessaires pour la financer entièrement.

Depuis la mise en service du tram 14 entre Meyrin et Bernex et des aménagements qui l'ont accompagnée au changement d'horaire de décembre 2011, la ligne 32 avait été supprimée, la réorganisation du réseau d'autobus et de trolleybus autour du tram à la Jonction assurant une desserte considérée comme suffisante dans le quartier. Cependant, deux pétitions ont été adressées au Conseil municipal de la Ville de Genève, montrant l'attachement de la population du quartier à cette ligne. Dès lors, sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal a débloqué les moyens nécessaires pour financer entièrement le rétablissement de la ligne 32, qui sera remise en service le 16 avril prochain.

La ligne 32 est très appréciée des habitants de Plainpalais et de la Jonction, auxquels elle offre une desserte fine qui favorise la vie de quartier et les échanges de proximité. Longue d'environ 2,7 km et pourvue de 8 arrêts, elle fait le tour du quartier dans le sens des aiguilles d'une montre depuis le rond-point de Plainpalais en longeant le côté est de la plaine de Plainpalais, revenant en direction de la Jonction par le boulevard Carl-Vogt pour effectuer son terminus à l'arrêt Sainte-Clothilde, remontant ensuite la rue David-Dufour et retournant vers Plainpalais par le boulevard de Saint-Georges, la place du Cirque et la rue du Général-Dufour (arrêt Bartholoni).

Avec un coût d'exploitation annuel de CHF 565'000.- pour des recettes voyageurs estimées à CHF 100'000.-, c'est un montant d'environ CHF 465'000.- que la Ville de Genève a décidé de prendre en charge jusqu'en 2014, date à laquelle la situation sera réexaminée.

Les TPG ont confié à un sous-traitant l'exploitation de cette ligne, qui sera opérée à la cadence d'un bus toutes les 22 minutes (tous les jours de 7h à 20h) avec des minibus de 10 mètres de long aux couleurs des TPG. Les arrêts de la ligne 32 ne seront pas équipés de distributeurs de billets, les bus de la ligne disposant de distributeurs à bord.

* La cellule d'accompagnement suit depuis le 11 décembre 2011 l'introduction des nouveautés du réseau TPG 2012 pour identifier les problèmes sur le réseau, étudier et mettre en œuvre les mesures adéquates pour y remédier et en vérifier les effets. Composition: Transports publics genevois, département de l'intérieur et de la mobilité (direction générale de la mobilité), office du génie civil, Ville de Genève, police cantonale.

Pour tout complément d'information :

- M. Philippe Anhorn, responsable de la communication et des affaires publiques, TPG,

 ☎ 022 308 34 11 / 079 212 83 89 ;
- M. Yann Gerdil-Margueron, responsable de l'information et de la communication, direction générale de la mobilité, DIM, ☎ 022 546 78 49 / 076 383 59 44.